



---

**L'ASSURANCE  
DE VOUS DIFFÉRENCIER ET  
DE METTRE EN AVANT  
VOTRE ENTREPRISE  
SUR LE MARCHÉ PORTEUR DE  
LA RENOVATION ENERGETIQUE**

---

**RGE  
ECO  
ARTISAN**

# Pourquoi devenir ECO Artisan RGE by CAPEB ?



L'information et l'accompagnement des ménages sont des facteurs déterminants dans la décision d'engager des travaux.

ECO Artisan RGE by CAPEB certifie auprès des particuliers que les entreprises qui en sont titulaires leur apporteront un conseil avisé en matière de rénovation énergétique et réaliseront les travaux adaptés à leurs besoins et aux spécificités de leur logement, en une seule fois ou par étapes.

ECO Artisan RGE by CAPEB, reconnu sur tous les territoires, constitue donc un signe distinctif particulièrement utile sur un marché très concurrentiel.



**Pour développer votre activité** sur le marché de la rénovation énergétique.



**Pour leur faire bénéficier des aides financières** (MaPrimeRénov', CEE,...) et/ou de prêts (bancaires, éco PTZ,...).



**Pour valoriser la qualité de votre entreprise** et votre savoir-faire en matière de performance énergétique des logements.



**Pour apporter un meilleur service à vos clients,** notamment en ce qui concerne les travaux à réaliser et le recours à des matériaux locaux ou biosourcés, la gestion des déchets de chantier, l'information sur les aides aux travaux d'amélioration de performance énergétique.



**Pour bénéficier d'une meilleure visibilité,** en étant intégré et identifié dans un réseau d'artisans compétents et reconnus comme spécialistes des travaux de performance énergétique.

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale



---

**POURQUOI CHOISIR UN  
ECO ARTISAN RGE BY CAPEB  
POUR REALISER VOS  
TRAVAUX DE RENOVATION  
ENERGETIQUE ?**

---

**RGE  
ECO  
ARTISAN**

Faire appel à un artisan qualifié ECO Artisan RGE by CAPEB c'est l'assurance de travailler avec une entreprise sérieuse et compétente qui assurera la réalisation de travaux performants énergétiquement, en phase avec vos attentes et les besoins constatés.



ECO Artisan RGE by CAPEB constitue une référence sur tous les territoires, et est délivré par Qualibat, un organisme indépendant en charge des contrôles.

### Faire appel à un ECO Artisan RGE by CAPEB, c'est l'assurance de bénéficier :



**D'une approche globale** et performante sur les travaux à réaliser.



**D'un engagement sur la qualité** du service et la bonne réalisation des travaux.



**De conseils avisés** pour des économies d'énergie optimales.



D'un accompagnement pour obtenir **des aides financières**.



**De travaux sur mesure** et adaptés à vos besoins.



Et c'est choisir un artisan engagé, responsable et **respectueux de l'environnement**.

Pour plus de renseignements,  
demandez conseil à votre artisan du bâtiment



---

**REJOINDRE  
HANDIBAT - SILVERBAT,  
C'EST L'ASSURANCE DE VOUS  
DIFFÉRENCIER ET DE METTRE  
EN AVANT VOTRE ENTREPRISE  
SUR LE MARCHÉ  
DE L'ACCESSIBILITÉ**

---

**HANDIBAT**



**SILVERBAT**



# Pourquoi devenir artisan Handibat - Silverbat ?



**Pour renforcer vos connaissances** sur les particularités de ces chantiers et réaliser des prestations conformes aux exigences des réglementations.



**Pour développer votre activité dans le domaine spécifique** de l'adaptation et de l'aménagement des logements, bureaux, commerces afin qu'ils soient accessibles à tous.



**Pour bénéficier d'une meilleure visibilité**, en étant intégré et identifié dans un réseau d'artisans compétents et reconnus comme des spécialistes de l'aménagement de l'accessibilité des bâtiments.



**Pour faire reconnaître votre savoir-faire** auprès des particuliers et des professionnels.



**L'assurance de vous différencier** et de mettre en avant votre entreprise sur ces marchés.

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale



---

**CONFIER SES TRAVAUX À UN  
ARTISAN HANDIBAT-SILVERBAT,  
C'EST L'ASSURANCE DE  
BENEFICIER DE L'EXPERTISE  
D'ENTREPRISES FORMEES AUX  
ENJEUX D'ACCESSIBILITE**

---

# Bien vivre chez soi constitue un enjeu fondamental pour notre société



Les logements, les bâtiments, les locaux commerciaux, et plus largement tous les lieux de vie, ne sont malheureusement pas toujours construits ou équipés de manière à leur assurer une **sécurité et qualité de vie optimum** : escalier, marche trop haute, largeurs de portes étroites, etc. ...

Confier l'aménagement de son logement ou de son local commercial à une **entreprise artisanale du bâtiment labellisée Handibat - Silverbat**, c'est faire confiance à une entreprise dont le savoir-faire et les compétences en la matière sont reconnus, et ainsi **bénéficiaire de travaux réalisés dans les règles de l'art et sur mesure** pour, finalement, vivre sereinement et confortablement chez soi et évoluer dans un environnement accessible et adapté.

Pour plus de renseignements,  
demandez conseil à votre artisan du bâtiment





---

**FAIRE APPEL À UN ARTISAN DU  
PATRIMOINE BÂTI BY CAPEB,  
C'EST L'ASSURANCE DE  
BÉNÉFICIER DE COMPÉTENCES  
RECONNUES EN RÉNOVATION  
ET RESTAURATION DU BÂTI  
ANCIEN.**

---

# Faire appel à un artisan du Patrimoine Bâti by CAPEB ...

... c'est choisir un artisan :



Compétent et reconnu comme tel pour les travaux de **rénovation et de restauration du bâti ancien**.



**Formé au respect et aux spécificités du bâti ancien** (techniques et matériaux locaux par exemple).



Digne de confiance et reconnu par ses pairs et ses clients comme **assurant des prestations de qualité**.

## Un artisan du Patrimoine Bâti titulaire du CIP Patrimoine by CAPEB



À la mémoire du bâti local



Intervient sur tous types de bâti ancien, qu'il soit localisé en centre-ville, dans des bourgs anciens ou en ruralité



Est force de propositions et de solutions auprès des acteurs du patrimoine et notamment les maîtres d'œuvre, dans un esprit partenarial et participatif au profit du respect du bâti



Met en valeur le bâti ancien et préserve ainsi la qualité de vie des habitants en maintenant leur environnement traditionnel



Sait conjuguer les spécificités du bâti ancien avec les préoccupations environnementales et sociétales



Maîtrise les matériaux et les modes constructifs locaux

Pour plus de renseignements,  
demandez conseil à votre artisan du bâtiment



---

**LE CIP MENTION PATRIMOINE  
BY CAPEB, C'EST L'ASSURANCE  
DE VOUS DIFFÉRENCIER ET DE  
METTRE EN AVANT VOTRE  
ENTREPRISE SUR CES  
MARCHÉS.**

---

# Présentation du CIP Patrimoine by CAPEB



Vous souhaitez développer votre activité sur les marchés du patrimoine ?  
Le CIP Patrimoine by CAPEB est fait pour vous.



Il vous permet de **faire reconnaître votre savoir-faire** auprès des architectes, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages publics et privés sur les différents marchés du patrimoine.



Il est un moyen de **faire la preuve de vos compétences**, reconnu en marchés publics.



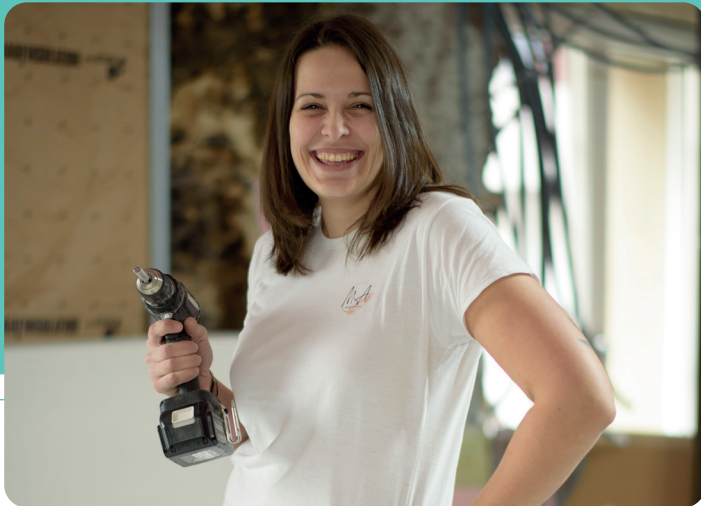
Il atteste de votre **identité professionnelle et de vos activités** en présentant vos moyens, vos compétences et vos références de chantiers.



Il est délivré à l'issue d'une formation de 3 jours par une commission constituée de **professionnels du patrimoine** : Architectes des Bâtiments de France, Architectes du patrimoine, CAUE, DRAC, DDT, Fondation du patrimoine, Maisons Paysannes de France, Communauté de Communes, etc.

Le CIP Patrimoine by CAPEB, c'est l'assurance de vous différencier et de mettre en avant votre entreprise sur ces marchés.

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale



---

**AVEC ARTISAN DE SA  
RELATION CLIENT,  
RENFORCEZ LE  
DEVELOPPEMENT  
COMMERCIAL DE VOTRE  
ENTREPRISE**

---

**ARTISAN  
DE  
SA  
RELATION  
CLIENT**

# Pourquoi améliorer votre démarche commerciale ?



Maitriser sa démarche commerciale, c'est conserver **l'accès direct à ses marchés et son indépendance !**

Mais c'est aussi :



Améliorer le bouche-à-oreille afin d'augmenter le nombre de clients satisfaits et, et d'en faire **des ambassadeurs de votre entreprise**



Rentabiliser les efforts fournis pour **gagner du temps**



**Booster le chiffre d'affaires** de votre entreprise



**Améliorer son image** sur le web comme sur d'autres support de communication



Multiplier les expériences clients réussies et vous **créer un avantage concurrentiel**

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale



---

## **AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES POUR ENTREPRENDRE DES TRAVAUX**

---

# Aides financières

Entreprendre des travaux de rénovation énergétique, c'est l'assurance de faire des économies d'énergie, de préserver son pouvoir d'achat, d'améliorer le confort de son logement, d'accroître la valeur de son bien, et d'agir concrètement pour la planète.



**MAPRIMERÉNOV'** est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Elle est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le mettent en location, ainsi qu'aux copropriétaires. Le montant alloué de cette aide varie en fonction des revenus du foyer et de la nature des travaux.

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide **MAPRIMEADAPT'** contribue au financement de la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap. Elle est également accessible aux propriétaires bailleurs.



Le dispositif des **CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE(CEE)** oblige les entreprises qui vendent de l'énergie (gaz, fioul, électricité...) à proposer des aides financières aux particuliers pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

**MA PRIME LOGEMENT DÉCENT** est une aide de l'État qui subventionne les travaux de rénovation des logements et des copropriétés indignes ou dégradés pour permettre à chacun de vivre avec confort et sécurité chez lui.



**L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO (ÉCO-PTZ)** est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique par le biais d'une rénovation ponctuelle, d'une rénovation globale ou de travaux d'assainissement. Le prêt à taux zéro peut être mobilisé seul ou en complément de MaPrimeRénov'.

Le dispositif **DENORMANDIE** s'adresse aux particuliers souhaitant investir dans un logement ancien pour le mettre en location. Elle vise à encourager la réalisation de travaux énergétiques dans des habitations en mauvais état par le biais d'une réduction d'impôts.

De multiples aides existent pour améliorer l'accès aux travaux de rénovation et les rendre plus rapidement rentables. Sur le plan local, les **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**. Après avoir réalisé des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, vous pouvez bénéficier du **CRÉDIT D'IMPÔT**. Le crédit d'impôt est désormais réservé aux personnes ayant des revenus intermédiaires. encouragent les démarches de rénovation par le biais de dispositifs locaux.

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale





---

**AVEC ARTISAN ENGAGÉ RSE  
BY CAPEB, VALORISEZ LES  
ACTIONS RSE DE VOTRE  
ENTREPRISE ET DÉCOUVREZ  
COMMENT ALLER PLUS LOIN**

---

**ARTISANS  
ENGAGÉS  
RSE**



# Pourquoi devenir Artisan Engagé RSE by CAPEB ?



S'engager dans la démarche Artisans Engagés RSE by CAPEB présente de multiples atouts :



**Recruter et fidéliser vos salariés** en partageant avec eux les bonnes pratiques



**Gagner de nouveaux marchés** grâce à votre bonne réputation



**Mettre en valeur la qualité de vos travaux**, la gestion durable de votre entreprise, votre engagement social envers vos salariés



**Faire des économies et préserver l'environnement** en gérant mieux vos ressources : matériaux, énergie



Présenter un **gage de confiance** pour vos clients



Être reconnu comme une **entreprise vertueuse et responsable** au regard des enjeux environnementaux



**Valoriser votre ancrage dans le territoire** en utilisant des circuits de proximité, en favorisant l'emploi local et en préservant le patrimoine local



**Accéder aux marchés publics** ou privés où des critères de performance environnementale peuvent être imposés

Pour plus de renseignements,  
contactez votre Capeb départementale



---

**CONFIER SES TRAVAUX A UN  
ARTISAN ENGAGE RSE BY CAPEB  
C'EST L'ASSURANCE DE  
BENEFICIER DU SAVOIR-FAIRE  
D'UNE ENTREPRISE QUI S'ENGAGE  
AU QUOTIDIEN POUR UN SOCIETE  
PLUS DURABLE**

---

**ARTISANS  
ENGAGÉS  
RSE**



# Pourquoi choisir un Artisan Engagé RSE by CAPEB ?

**Bâtir une société plus durable est une préoccupation de tous.**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) correspond à des pratiques, des choix, des stratégies qui répondent **aux enjeux environnementaux, aux relations de proximité**, à la recherche d'un **mieux vivre dans la société, au respect de l'autre**, qui sont désormais des aspirations partagées par le plus grand nombre.



La RSE se manifeste donc de multiples façons, depuis la gestion des déchets jusqu'aux dispositions socialement favorables à une bonne entente au sein des équipes d'une entreprise, en passant par la transparence des relations commerciales, la qualité du service et des travaux, l'inclusion des personnes à mobilité réduite, etc.

Confier ses travaux à un **Artisan Engagé RSE by CAPEB** c'est faire le choix de bénéficier.



De conseils et du respect de **vos préoccupations RSE**



**De travaux sur mesure**, parfaitement adaptés à vos besoins



**D'un chantier plus respectueux de l'environnement**, pouvant utiliser des éco matériaux avec une démarche de gestion des déchets



Des entreprises engagées dans le **développement durable**, sur l'ensemble du territoire, et reconnues localement

Pour plus de renseignements,  
demandez conseil à votre artisan du bâtiment